



Certificat de nationalité

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

Il est délivré par le Greffe du Tribunal d'Instance du domicile (Melun pour les Pontellois-Combalusiens).

Pièces demandées :

Se renseigner auprès du Greffe afin de connaître la liste qui varie selon les situations

Tél. : 01.64 79 83 00

Horaires et Coordonnées :

Le service accueil citoyen est ouvert :

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi 8h30-18h

Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h

Jeudi 13h30-19h30

Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

Samedi 8h30-12h

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 00

URL de la source (modifié le 22/03/2022 - 14:55): <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/certificat-de-nationalite>